



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

20U19

Rendu exécutoire
le



Modification simplifiée n°1

DOSSIER

Date d'origine :

Octobre 2019

Révision du PLU approuvé le 6 mars 2017 - Études réalisées par ARVAL urbanisme

Modification simplifiée n°1 APPROBATION - Dossier
annexé à la délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude : N. Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DOSSIER D'APPROBATION

Les pièces suivantes, remaniées dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du P.L.U. de Saint-Martin-Longueau, **annulent et remplacent les pièces analogues** du dossier P.L.U. approuvé le 6 mars 2017. Il s'agit de :

- Pièce n°4a : Extrait du règlement (zone UP)
- Pièce n°4c : Plan de découpage en zones 1/2000è – Le bourg

Les autres pièces du dossier P.L.U., approuvé le 6 mars 2017, n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.